



Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne

**SEMINAIRE SUR LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES
D'INFORMATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL (SIMT) ET LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LES STATISTIQUES DE
L'EMPLOI**

Rapport de synthèse

INTRODUCTION

1. Du 13 au 17 novembre 2006 s'est tenu à Bamako (Mali) le séminaire sur la mise en place des systèmes d'information sur le marché du travail et le renforcement des capacités pour les statistiques de l'emploi, organisé par AFRISTAT avec le soutien financier de la BAD et l'appui technique du BIT. L'objectif général de ce séminaire était de renforcer les connaissances des principaux acteurs des systèmes statistiques du travail/emploi et de plaider pour l'approche intégrée des statistiques du marché du travail dans le cadre du processus d'élaboration des SNDS.
2. Cet atelier, destiné à une vingtaine d'Etats d'Afrique subsaharienne bénéficiaires, a réuni les représentants des Instituts nationaux de statistique (INS) et des Administrations nationales en charge des questions de statistiques du travail et de l'emploi. Tous les pays invités ont été représentés par au moins un représentant des structures citées ci-dessus sauf la République de Sao Tome et Principe, le Centrafrique, le Cap-vert et la République Démocratique du Congo.
3. Ont également participé aux travaux de l'atelier les représentants du BIT, d'AFRITAC-Ouest, de la CEDEAO, de DIAL et de l'Université de Lund en Suède (voir liste des participants en annexe).

CEREMONIE D'OUVERTURE

4. La cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier a été marquée par deux allocutions : le mot de bienvenue de Monsieur Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT et le discours d'ouverture de son Excellence Marimantia DIARRA, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire du Mali.
5. Dans son discours, le Directeur Général d'AFRISTAT a indiqué que la pertinence du thème de ce séminaire devrait conduire les participants à faire des propositions en vue de poursuivre les réflexions dans le cadre d'autres rencontres pour une meilleure prise en compte des statistiques du travail/emploi dans l'élaboration des Stratégies nationales pour le développement de la statistique (SNDS).
6. Il a aussi souligné l'abondante réflexion, menée par AFRISTAT dans le cadre de la mise en place des systèmes d'information performants pour le suivi et évaluation des DRSP et des OMD, sur les outils nécessaires au suivi des stratégies sectorielles et les données et cadres statistiques nécessaires à leur élaboration et leur utilisation.
7. Le Directeur Général d'AFRISTAT a conclu son intervention en réitérant son vœu que les résultats attendus par AFRISTAT dans le cadre de ce séminaire confortent les activités de renforcement des systèmes nationaux d'information sur le marché du travail et permettent ouvrir de nouveaux chantiers pour ses programmes de travail au profit de ses Etats membres.
8. Quant au Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire du Mali, il a situé le contexte dans lequel se tient le séminaire et a insisté sur l'importance de la rencontre dont la finalité est de permettre aux responsables des systèmes nationaux d'information sur le marché du travail et l'emploi de faire l'état de lieux et d'évaluer l'efficacité des systèmes d'information à fournir toutes

les données nécessaires à la formulation et au suivi et évaluation des politiques publiques d'emploi.

9. Il a souhaité que d'autres rencontres puissent être organisées avec l'appui AFRISTAT afin de donner suite aux recommandations issues du présent séminaire pour une meilleure intégration des statistiques du marché du travail dans les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS).
10. Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont mis en place un bureau pour diriger le déroulement des travaux du séminaire. Ce bureau se compose comme suit :
 - Président :
 - M. Attitso K. AKPAKA, Togo.
 - Rapporteurs :
 - M. Kassi Kakou, Côte d'Ivoire ;
 - M. Samuel KELODJOUÉ, Cameroun.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

SESSION I :

11. Cette session a porté sur les politiques publiques de promotion de l'emploi et les systèmes d'information, d'indicateurs et d'études appropriés pour leur formulation, leur suivi et leur évaluation. Au cours de cette session, DIAL, le BIT, le Mali, le Cameroun, AFRISTAT et l'université de Lund en Suède ont fait respectivement des exposés autour des thèmes suivants :
 - Indicateurs statistiques sur l'emploi : un diagnostic spatial et temporel pour la mise en place, le suivi, ou l'évaluation des politiques publiques, l'exemple de l'enquête 1-2-3 ;
 - Intégration des statistiques du travail dans les SNDS et renforcements des capacités pour les statistiques du travail ;
 - Politique nationale de l'emploi du Mali ;
 - Fonds national de l'emploi du Cameroun ;
 - Evaluation des politiques d'emploi : contexte, méthode et application ;
 - Genre et économie au Burkina Faso.
12. Tous ces exposés ont montré l'importance des questions statistiques dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de l'emploi. Ils ont aussi insisté sur la situation des statistiques du travail et de l'emploi dans les pays et donné des orientations pour améliorer le déficit constaté. Ces exposés ont été suivis d'un débat au cours duquel les participants ont reconnu :
 - la nécessité d'élaborer une vision globale de développement du système statistique en vue de produire les indicateurs appropriés pour le suivi de l'emploi ;
 - la pertinence du dispositif des enquêtes 1-2-3 auprès des ménages pour collecter des données sur l'emploi ainsi que la production des indicateurs nécessaires pour le suivi de l'emploi et du secteur informel ;

- les difficultés liées à l'utilisation de certains concepts, notamment lorsque l'on veut définir les concepts d'« actifs », de « sous-emploi », de « secteur informel », etc. ;
- l'utilité de mettre en place un cadre institutionnel ainsi qu'un dispositif de collecte adéquat pour la production des statistiques sur le marché du travail ;
- la nécessité de clarifier de façon générale le rôle des Observatoires de l'emploi ; à cet effet, il a été reconnu que les observatoires doivent effectuer des analyses approfondies des données en vue d'orienter les politiques ;
- la décentralisation des données statistiques du marché du travail ;
- la mise en place d'un réseau des Observatoires de l'emploi et des structures en charge de placement afin de surmonter les problèmes de coordination ;
- la publication de statistiques fiables, régulières et pertinentes qui répondent aux besoins exprimés pour le suivi et l'évaluation non seulement des politiques de l'emploi mais aussi des stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- la nécessité pour les différents Etats d'intégrer leur politique nationale de l'emploi dans les stratégies de réduction de la pauvreté et la définition des mécanismes pour leur suivi et évaluation ;
- la faible prise en compte des questions de l'emploi dans les DSRP de première génération à cause de manque d'informations ;
- la définition des approches méthodologiques d'évaluation des politiques pour l'atteinte des OMD ;
- le développement des enquêtes de type budget-temps pour mieux évaluer le travail des femmes afin de tenir compte des questions du genre dans l'élaboration des politiques de promotion de l'emploi ;
- la prise en compte des questions du genre dans la problématique de l'emploi.

13. Au terme la session 1, les recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place des mesures d'accompagnement pour accroître la productivité des administrations en charge de politiques publiques sur l'emploi en renforçant leurs capacités en ressources humaines, matérielles et financières afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des politiques élaborées et leur évaluation ;
- réfléchir sur l'harmonisation entre les différents segments du marché du travail à partir notamment de la centralisation de l'ensemble des informations sur l'offre et la demande d'emploi.

SESSION II :

14. Cette session avait pour objet de faire l'état des lieux des systèmes nationaux d'information sur l'emploi et le marché du travail. Tous les pays ont fait une présentation de leur SIMT. Chaque pays participant a fait une description du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques et informations sur l'emploi et le travail en dressant la liste des organismes producteurs de données sur l'emploi et le travail, les statistiques produites et diffusées, les besoins non satisfaits ainsi que le niveau d'organisation du système. Ces présentations ont été suivies par celle du BIT/Dakar sur les politiques de publiques de promotions de l'emploi.

15. Il a été relevé qu'en général les INS mènent des enquêtes et recensements auprès des ménages et auprès des entreprises pour la production des indicateurs sociaux et économiques, mais la situation concernant l'emploi est contrastée. Toutefois, l'analyse et l'utilisation des données restent limitées dans certains pays.

16. Les débats ont porté sur :

- les principales difficultés d'ordre technique (insuffisance des cadres et de données actualisées sur la population), matériel (informatique et moyens de stockage), financier (budget insuffisant) et organisationnel (pas de priorité au SIMT de la part des décideurs) que rencontrent les différentes structures en charge de production de données ;
- les problèmes de cohérence avec l'inspection du travail (unification des fichiers) et ceux relatifs à la régularité des productions et à la diffusion de l'information.

17. A l'issue des débats les recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un système en cohérence avec les DSRP pour une vision socio-économique d'ensemble ;
- renforcer le rôle du conseil national de la statistique pour promouvoir le SIMT ;
- étendre le champ de couverture des enquêtes emploi (ne pas en rester aux seules capitales) ;
- développer un langage commun entre les structures statistiques et celles du travail/emploi, notamment entre l'INS et l'OEF ;
- approfondir les capacités d'analyse des données du SIMT en faisant intervenir les organismes de recherche en partenariat ;
- produire une charte de qualité des données d'enquêtes incluant la production de méta données ;
- faire un plaidoyer en direction des décideurs et des Partenaires techniques et financiers (PTF) avec le soutien fédérateur d'AFRISTAT ;
- stocker les informations dans une base de données unique ; il convient d'élargir le champ pour couvrir tous les indicateurs demandés par le SIMT en vue d'approfondir les relations avec la lutte contre la pauvreté.

SESSION III :

18. L'objectif de cette session était de présenter les réflexions sur la mise en place des SIMT cohérents, en mettant l'accent sur les concepts, définitions, nomenclatures, répertoires des métiers et les rôles des administrations en charge du travail/emploi. Après les présentations de cette session, les débats ont porté sur :

- les directives contenues dans le manuel sur les SIMT produit par AFRISTAT dans le cadre du projet ACBF en vue de sa large diffusion ;
- les définitions du chômage et la période de référence retenues dans la pratique des enquêtes emploi en Afrique ;
- les indicateurs sur le marché du travail tels qu'ils figurent dans le système général de diffusion de données (SGDD) du FMI ;
- les modalités de participation des Etats africains aux débats sur la révision des nomenclatures internationales.

19. Ces débats ont débouché sur les recommandations suivantes :

- proroger le projet ACBF et l'étendre à tous les pays représentés aux séminaires ;
- adapter les concepts de chômage et de période de référence aux économies des Etats membres d'AFRISTAT ;
- travailler à définir un noyau d'indicateurs commun aux Etats membres d'AFRISTAT ;
- rendre plus effective et plus efficace la participation des Etats africains aux conférences internationales sur les statistiques du travail du BIT.

SESSION IV :

20. L'objectif de cette session était de passer en revue les différentes sources statistiques sur l'emploi et le marché du travail. Cette session a été soutenue par six exposés à savoir :

- Les recensements et les enquêtes auprès des ménages ;
- L'enquête 1-2 du Cameroun ;
- L'élaboration des répertoires des établissements et coordination de sources de statistiques sur l'emploi ;
- L'expérience des enquêtes et déclarations de la main-d'œuvre (DMMO, EMMO) et les enquêtes sur les activités et conditions de travail de la main-d'œuvre (ACEMO) en France.
- Les statistiques administratives (bureau de placement, caisse de sécurité sociale) cas du Burkina Faso et de la Mauritanie ;
- L'état des lieux des statistiques sur le marché du travail au Togo et au Gabon avec un accent sur les statistiques des directions du travail.

21. Les débats ont porté sur les questions suivantes :

- l'approche différente de la mesure de l'emploi dans les différentes enquêtes qui limite la comparabilité des données ;
- la complémentarité entre le RGPH et les enquêtes ménages qui doit être bien soulignée. Le premier sert de cadrage et de base de sondage pour le second. Une coordination dans le temps entre les deux sources doit être promue ;
- compte tenu de la faible participation des pays africains aux rencontres sur la révision des concepts et définitions, leur adaptation aux réalités des pays africains a été soulignée. En attendant une prise en compte des préoccupations des pays africains, il a été souligné d'exploiter certaines souplesses prévues par les résolutions du BIT sur les statistiques du travail ;
- le niveau du taux chômage, calculé à partir des enquêtes et recensements selon les normes internationales, est considéré comme bas et rejeté par les pouvoirs publics. Il se pose alors un problème de synergie entre les décideurs et les producteurs de statistiques sur le marché du travail. La méthode d'analyse et de présentation des résultats des enquêtes aux décideurs doit être revue. Il faut notamment se focaliser sur le sous-emploi qui constitue le vrai problème pour les pays africains pour lesquels, le « vrai » marché du travail est assez réduit compte tenu de l'importance du secteur informel et de la faiblesse de la formation des ressources humaines.
- le concept de sous-emploi invisible qui appelle pour l'Afrique de considérer d'autres aspects que le revenu dans sa définition (inadéquation des conditions de travail, inadéquation des

équipements pour le travail, inadaptation des diplômés, etc.) et les faire refléter dans les questionnaires d'enquête.

- les répertoires ou fichiers existant dans les pays ne répondent pas aux caractéristiques de répertoires d'établissement notamment avec leur faiblesse liée à la non exhaustivité ;
- des expériences d'exploitation de déclaration de la main d'œuvre existent en Afrique mais ne sont plus fonctionnelles.
- les problèmes de coordination et d'absence de cadre juridique limitent l'organisation des statistiques du travail et de l'emploi.

22. Ces débats ont abouti aux recommandations suivantes :

- appliquer les recommandations internationales dans la mise en œuvre des enquêtes et recensements en vue d'assurer la comparabilité des données. Les pays doivent trouver un meilleur moyen pour accroître leur participation aux réunions internationales des statisticiens du travail pour faire valoir les spécificités de leur région ;
- améliorer l'analyse et la présentation des résultats des enquêtes aux utilisateurs en utilisant des indicateurs pertinents pour le marché du travail africain ;
- instituer une coordination informelle et obtenir des résultats avant la formalisation de ces cadres de concertation. L'obligation de fournir les indicateurs dans le cadre du suivi des politiques de l'emploi devrait favoriser cette coordination ;
- élaborer les répertoires fiables des entreprises dont la gestion sera confiée aux INS et instituer une coordination avec les services concernés (caisse de sécurité sociale, impôts, etc.) pour sa mise à jour dans le but de disposer d'une base de sondage pour les enquêtes sur la main d'œuvre.

SESSION V

23. La session avait pour objet de discuter des outils de synthèse et de diffusion de l'information notamment les bilans de l'emploi. Cette session comprenait deux présentations :

- Une présentation de l'Observatoire de l'Emploi des Métiers et de la Formation (OEMF) de la Côte d'Ivoire sur le bilan de l'emploi tel que produit par cette institution ;
- Le bilan de l'emploi dans les comptes nationaux par AFRISTAT.

24. Pour l'OEMF, le bilan de l'emploi est une « photographie instantanée de l'état de l'emploi dans un pays, une région ou une branche d'activité ». Il permet aux décideurs de suivre et évaluer les politiques de l'emploi. Après les indicateurs du marché du travail, le bilan de l'emploi comporte une analyse des actifs vis-à-vis de la pauvreté au sens de la consommation. Les difficultés rencontrées dans la réalisation du bilan de l'emploi sont celles de la disponibilité et de la cohérence des données.

25. L'expert d'AFRISTAT a présenté les tableaux de travail concernant l'élaboration des comptes nationaux, les comptes de branches, les équilibres ressources-emplois, les comptes économiques intégrés produits à l'aide du logiciel ERETES. Les deux approches utilisées - démographique et économique -, permettent la mesure et l'analyse de l'emploi par branches d'activités. Ces données constituent un moyen essentiel pour la mesure de l'économie non enregistrée. Les différentes sources permettent de construire une matrice des emplois qui assure la cohérence des

informations à partir du calcul et de l'analyse des ratios et la mise en concordance des informations liées à la production.

26. A l'issue de ces exposés, les recommandations suivantes ont été formulées :

- certaines informations relatives aux statistiques de l'emploi sont redondantes d'une source à l'autre. Afin d'éviter cela, il est nécessaire d'aller dans le sens du travail en commun.
- étendre autant que possible et de façon plus régulière les enquêtes 1-2-3 au niveau urbain et sur l'ensemble du territoire pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- Harmoniser les méthodes de collectes au niveau national, améliorer la périodicité des enquêtes auprès des ménages et réduire les délais de publication.

SESSION VI

27. Cette session avait pour objet de présenter le rôle des observatoires dans l'analyse des données, la diffusion des résultats et l'orientation des politiques en matière d'emploi (contraintes – perspectives). La session s'est articulée autour des présentations des expériences des observatoires de l'emploi et de la formation du Mali et du Bénin. AFRISTAT a présenté une communication sur les politiques d'emploi et les Stratégies de réduction de la pauvreté.

28. Les deux premières présentations ont rappelé l'importance sur le partenariat existant, celle de l'impact de l'analyse du marché du travail sur la politique en matière de formation (des exemples i) de suspension d'une filière de formation non efficace, ii) de création de nouveaux cursus, iii) d'orientation de la formation ont été possibles grâce aux résultats des travaux des observatoires). Les difficultés concernent la mobilité des cadres, la perte d'autonomie, l'insuffisance des ressources et la non effectivité d'un véritable SIMT. Il s'agit donc de consolider les acquis pour faire des OEF un véritable « outil d'aide à la décision ». Les OEF réalisent des activités de communication sociale pour l'emploi (responsabilisation du citoyen, préparation des demandeurs d'emploi pour réussir dans leur projet d'insertion). Quant à la présentation d'AFRISTAT, elle a insisté sur les problématiques, liées au suivi de l'emploi dans les DSRP et a fait des propositions pour une meilleure intégration de l'emploi dans la formulation du suivi et évaluation des SRP.

29. La présentation d'AFRISTAT a insisté sur les problématiques liées au suivi de l'emploi dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et a fait des propositions pour une meilleure intégration de l'emploi dans la formulation et le suivi et évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP).

30. Face aux problèmes et aux difficultés soulevés par ces présentations, des recommandations et propositions suivantes ont été formulées :

- s'assurer de la participation effective des OEF dans l'élaboration des SNDS ;
- encourager la création des réseaux d'échanges pour faciliter le partage des documents méthodologiques.

SESSION VII :

31. Cette session s'est articulée autour de la présentation d'un guide pour l'intégration des statistiques du travail/emploi dans les SNDS préparé par PARIS21 et faite par AFRISTAT et de l'organisation d'une table ronde sur « Quelle organisation pour une coordination efficace des SIMT ? ».

32. L'intégration des SIMT dans la SNDS s'effectue en quatre 4 étapes :

- le diagnostic et la vision ;
- les stratégies qui permettent de se projeter dans le futur ;
- la programmation des plans d'actions annuels ;
- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

33. Cette présentation a été suivie d'une table ronde. Au cours de la table ronde, les participants ont chacun pris la parole pour évoquer leurs points de vue et émettre des propositions et recommandations pour une meilleure organisation du SIMT. Il est ressorti de cette table ronde les recommandations suivantes :

- mettre en place un dispositif minimum commun de collecte de données sur les statistiques du travail comprenant une enquête emploi annuelle, une enquête main d'œuvre tous les deux ans sur la base d'un répertoire des entreprises fiable et régulièrement mise à jour et une enquête sur le secteur informel tous les trois ans ;
- organiser les SIMT à travers l'identification de tous les acteurs et leurs besoins, la définition d'indicateurs minima, l'harmonisation des concepts, des définitions et des méthodologies de collecte et de traitement ;
- faire un plaidoyer au niveau de chaque pays pour les statistiques sur le marché du travail et l'emploi avec l'appui des institutions internationales (AFRISTAT, BIT) ;
- intégrer le système statistique sur le marché du travail dans la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) et intégrer les SNDS dans les DRSP pour leur assurer un financement adéquat ;
- mettre en place un réseau d'échange entre les participants du séminaire pour échanger les expériences et les bonnes pratiques. L'initiation de forum de discussion sur le site d'AFRISTAT permettra à ce réseau de fonctionner ;
- poursuivre ce type de rencontres.